

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	62 (1989)
Heft:	11-12
 Artikel:	L'architecture de la ville
Autor:	Mangeat, Vincent
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129028

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

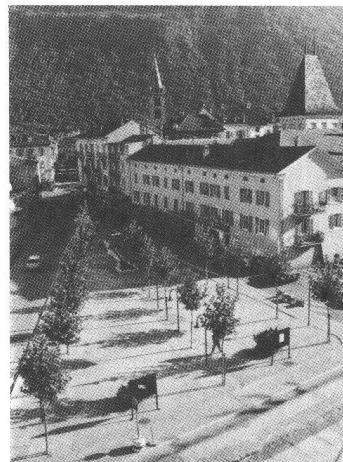
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PRIX DES VILLES VALAISANNES

Les villes romandes¹ du canton du Valais ont décidé en 1986 d'attribuer tous les deux ans un Prix des villes valaisannes et une Distinction d'architecture Ulrich Ruffiner.

La Distinction Ulrich Ruffiner a pour but de promouvoir une architecture de qualité en attirant l'attention du public sur une ou plusieurs réalisations significatives de notre époque dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou des ouvrages d'art.

Le Prix des villes valaisannes doit, lui, être décerné à la réalisation considérée comme la meilleure contribution à l'architecture de la ville.



Place Vaison-la-Romaine, Martigny, architecte Roni Roduner, 1986.

(Photo Michel Darbellay.)

Les premières attributions ont eu lieu en 1986.² La distinction a relevé les qualités de l'aménagement du cabinet dentaire du Dr Michel Tonossi à Sierre par l'architecte Jean-Gérard Giorla. Le Prix des villes valaisannes, lui, a été remis à Jean-Paul Chabrey, architecte, pour l'aménagement de la place Centrale à Monthey. Pour cette deuxième édition, le jury, composé des architectes Mario Botta, Vincent Mangeat, Martin Steinmann et présidé par Bernard Attinger, architecte cantonal, s'est réuni à Martigny le 22 décembre 1988.

Sur ces bases et après avoir passé en revue de nombreux projets et réalisations, il a décidé à l'unanimité d'attribuer la Distinction d'architecture Ulrich Ruffiner 1988 à M. Jean Suter, architecte à Sion, pour l'ensemble de son œuvre. Le jury a tenu à souligner, par l'attribution de cette distinction, l'éthique professionnelle de cet architecte et la constance dans la qualité d'une œuvre très sensible, tout au long d'une activité de près de cinquante années.

Il a, de même, décidé à l'unanimité d'attribuer le Prix des villes valaisannes à la ville de Martigny pour son activité en faveur de la réalisation d'espaces publics de qualité et

sa manière, exemplaire, par des concours ou commandes d'avant-projets, de dépasser le simple règlement de construction, pour aborder les problèmes de son développement urbain. Le jury relève notamment la réalisation de la place du Manoir, la place de Vaison-la-Romaine, les projets de la porte Nord et de la place de Rome. Il associe à ce prix les architectes qui ont collaboré à ces réalisations et à ces projets: M. Roni Roduner, architecte à Arzo, MM. John Chabrey et Michel Voillat, architectes à Martigny, MM. Sandro Cabrini, Bruno Keller et Gianmaria Verda, architectes à Lugano.

Si la première édition a fait ressortir le rapport existant entre l'aménagement de l'intérieur de la maison et celui d'une place dans une ville, comme action délimitant tout le champ de l'architecture: «La maison est une ville, la ville est une maison»,³ cette deuxième édition du prix et de la distinction, tout en reconnaissant la qualité des résultats, tient surtout à attirer l'attention sur le processus et sur les comportements qui conduisent à ces réalisations:

- la recherche permanente d'un homme, Jean Suter, qui tout au long de sa vie professionnelle tend à produire des œuvres de qualité;
- les moyens mis en œuvre par les autorités d'une ville, Martigny, afin de qualifier son développement en le ponctuant par des espaces publics significatifs.

Le jury:

*Bernard Attinger, président
Mario Botta, membre
Vincent Mangeat, membre
Martin Steinmann, membre*

¹ L'espoir subsiste de pouvoir supprimer ce qualificatif par le ralliement de deux villes non romandes.

² Publication dans *Treize Etoiles* N° 12/1986.

³ Luis Kahn.

L'ARCHITECTURE DE LA VILLE

Aujourd'hui,
nos villes méritent-elles
encore des prix?

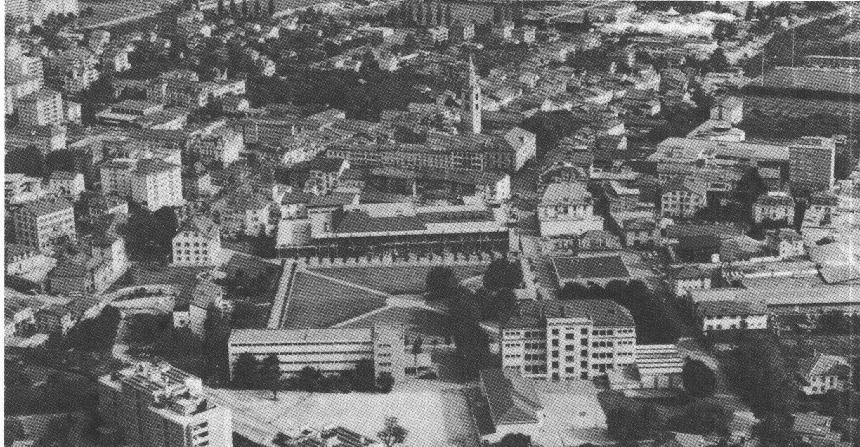
En créant un Prix des villes valaisannes conjointement avec la Distinction Ulrich Ruffiner, réservée elle à une œuvre architecturale exemplaire, les villes de Monthey, Martigny, Sion et Sierre désiraient signaler et encourager des réalisations ou des contributions significatives pour l'architecture de la ville.

Quelques-uns virent dans cette initiative une sorte de farce, sinon une véritable provocation. Alors quoi, aujourd'hui, nos villes méritent-elles encore des prix? Cette question pertinente devait être posée. Pour bien mesurer l'enjeu et les forces en présence, il convient d'identifier et de comprendre autour de quoi s'articule le concept de ville. La ville, qu'est-ce que c'est? Personne ne conteste qu'elle a toujours été la forme que les hommes donnent à l'ensemble des constructions qu'ils érigent pour vivre ensemble en société. La difficulté

n'est pas d'admettre cette définition mais, comme toujours, de s'entendre sur ce qu'elle veut bien dire. De s'entendre enfin sur ce qui fait que jusqu'à un certain point cette définition peut être vérifiée et ce qui fait qu'au-delà tout change et que l'on ne parle plus de la même chose. Autrement dit que l'on ne parle plus de la ville! Seul, isolé, on sait que l'homme dans le meilleur des cas ne peut assurer que sa survie. A l'inverse, en groupe ou socialement, toutes les évolutions, voire tous les progrès sont possibles. Pour vivre ensemble, il faut être convenu des règles selon lesquelles individualités et individualisme se combinent et se composent intelligemment avec ce qui est nécessaire au groupe, à son dynamisme, à son évolution et à son progrès.

Dans le temps et dans l'espace, le paysage de la ville se modifie en assimilant l'actualité de la vie des hommes, leurs espoirs et leurs conquêtes,

leurs savoirs, leurs rêves et leur culture. Historique, ce processus entraîne avec lui un héritage considérable. A la manière dont le passé est actualisé, s'observent et se mesurent l'enthousiasme et la foi des hommes dans l'avenir ou, à l'inverse, leurs craintes et leurs résignations. La forme de la ville, dans son architecture, en conserve souvent et pour longtemps des traces indélébiles. A travers les mille projets dont elle est faite, la ville raconte la part des activités de l'homme qui appelle



Martigny, place du Manoir, première étape de réalisation, architecte Roni Roduner, 1986.
(Photo Michel Darbellay.)

à la continuité et celle, décidément plus importante, qui invite aux renouvellements ou aux ruptures. Ainsi, à chacun des moments de son histoire, la ville se modifie et se renouvelle en même temps qu'elle s'agrandit. Ses modifications et ses renouvellements, elle les fait largement sur elle-même et autant qu'elle le peut. Ses agrandissements contiennent une partie des nouveaux équipements et des nouvelles installations. Les habitations, dans leur organisation et leur groupement, expriment également, pour leur part, l'inéluctable évolution des modes d'habiter. On observe ainsi successivement comment se «modernisent» différentes couches ou différents périmètres, selon qu'il s'agit de renouvellements ou d'extensions.

A travers toute l'histoire, partout et dans tous les cas, la lecture de la ville montre clairement l'articulation ou la combinaison de trois groupes de constructions: les constructions dites privées ou particulières, pour l'essentiel d'habitation ou de logement, les constructions pour le travail et l'échange, et les constructions pour des activités communes, communautaires ou collectives, c'est-à-dire les constructions publiques.

A l'origine groupées, serrées les unes contre les autres, les habitations se sont progressivement dégagées de l'étroit carcan dans lequel elles étaient insérées. Il s'ensuivit une «aération» des plans de ville. Ce processus a suivi une expansion continue, il exprime légitimement une nouvelle appréhension de l'espace, de l'air et de la lumière, bref un nouveau mode de vie. Les constructions pour le travail et l'échange se sont également, pour leur part, actualisées.

Singulièrement, et jusque dans un passé très proche, les constructions publiques au nombre desquelles il faut inscrire les espaces publics, les vides que l'on ménage ou aménage dans la ville pour des pratiques «tous ensemble» se sont également «modernisés». A chacune de ces étapes pour simplifier et sans déformer les faits, on peut affirmer le souci et la préoccupation de conduire simultanément et comme un seul projet la mise en place des vides, les espaces des rues, des places, des squares, des promenades, etc. Les rapports de ces deux ensembles, les pleins et les vides, caractérisent un mode d'organisation, c'est-à-dire un tissu, urbain en l'occurrence. Les rapports qui s'expriment de cette manière révèlent ou renvoient à un projet pour l'espace de la ville, c'est-à-dire, et dans des formes qui varient et évoluent, à une volonté de faire. Dans ce processus, on reconnaît que l'espace public existe, qu'il peut et doit avoir une forme et que cela a une valeur et

Architecture

très souvent une grande qualité. Quelle mémoire avons-nous des villes que nous avons parcourues ou qui nous habitent sinon la mémoire de leur espace. Cette mémoire prévaut toujours sur celle que l'on garde de tel ou tel bâtiment.

Avec l'insensée pratique du zonage et des plans de zones coloriés, on débite et découpe en morceaux le territoire d'une ville en indiquant les affectations et les activités qui pourront s'y déployer. Cette pratique, certains continuent de la soutenir parce qu'ils disent y voir une aspiration contemporaine à plus de liberté et conforme à l'esprit du temps... En fait, en limitant singulièrement la question à la localisation des constructions, le où, et en évacuant la question des rapports qu'elles entretiennent entre elles, le comment et leur rôle dans la définition de l'espace public notamment, on évacuait sans appel toute la question d'un projet pour l'espace de la ville. On lui substituait insidieusement le fait que si l'espace n'était plus voulu, il serait en tous les cas subi. On devrait admettre en l'état que les restes épars autour et entre les constructions représentent l'espace, le nouvel espace de la ville.

Certains, bien entendu, aujourd'hui encore sont prêts à soutenir cette manière de faire. Qu'ils reconnaissent alors que la spéculation foncière la plus éhontée soutient le même point de vue, elle qui n'avait jamais espéré un tel espace de liberté. Qu'ils s'expliquent encore ces architectes qui subliment le chaos parce qu'ils y voient pétrifiées toutes les contradictions et toutes les ambiguïtés de notre temps. Osent-ils encore prétendre, soucieux de «démocratie», que l'informe serait une nouvelle forme? C'est pour reprendre toutes ces questions, pour réévaluer toutes les procédures qui y conduisent, pour réapprendre et si possible re pratiquer une autre manière de faire que les villes valaisannes, initiatrices du prix qui porte leur nom, ont voulu marquer et indiquer à leurs opinions publiques que cette question était maintenant d'actualité.

Elles pensaient bien entendu que ce prix serait attribué à un architecte ou à un groupe d'architectes, dont le travail représenterait une contribution à l'architecture de la ville. En nommant un jury totalement indépendant, elles n'imaginaient bien entendu pas la décision prise en 1988 à l'occasion de la deuxième édition de cette récompense. En effet, c'est à l'une d'entre elles, la ville de Martigny, que revient la palme. Il est en effet apparu clairement au jury que l'ensemble des initiatives prises depuis quelques années par cette ville pour aborder d'une autre manière quelques grandes questions urbaines liées notamment aux nouvelles entrées dans la ville depuis le réseau autoroutier, les nouvelles portes de la ville, méritaient les éloges unanimes du jury.

Qu'il s'agisse de la porte Nord, de la porte des Neuvielles et peut-être demain de la porte du Bourg, ainsi que de l'ensemble de la place du Manoir et de la place de Rome, c'est chaque fois de l'espace public et de sa qualification qu'il a été question. Les résultats obtenus, la poursuite soutenue de toutes les initiatives liées à ces questions déjà observées par les milieux professionnels avertis méritaient et devaient avoir un écho plus large. C'est maintenant chose faite.

Un prix pour les villes valaisannes! Mille prix pour toutes leurs initiatives qui vont ou qui iront dans ce sens. Martigny aujourd'hui, Monthey hier et puis demain...

Les études, les projets et les réalisations dont il est question à Martigny sont l'œuvre d'architectes, pour une fois je ne les nommerai pas, mais ils ne seraient pas sans la conviction et l'enthousiasme d'un pouvoir politique attentif et déterminé. Que le Conseil communal dans son entier, notamment par son président, son vice-président et son conseiller particulièrement responsable, reçoive le prix et qu'il l'oblige longtemps encore.

Vincent Mangeat, architecte